

ASSOCIATION SAINT-VINCENT
10, rue de Lorraine
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

BILAN ET COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Comptes Regroupés en Euros)



SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES PAUL BRUNIER

S . F . P . B .

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 500 €
8, RUE MONTALIVET, 75008 PARIS

TÉL. 01 42 66 20 11
FAX. 01 42 66 97 37

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

E-MAIL : sfpb@sfpb.fr
INTERNET : www.sfpb.eu

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

	2012			2011
	BRUT	AMORTIS- SEMENTS	NET	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Concessions et droits similaires	853,43	853,43		
- Terrains	280 000,00		280 000,00	
- Aménagements des Constructions	3 722 580,77	111 879,62	3 610 701,15	2 258 410,04
- Installations techniques et générales	2 530 273,47	2 015 540,23	514 733,24	41 920,60
- Matériel de Transport	139 485,75	106 582,10	32 903,65	43 274,52
- Matériel de bureau-informatique	67 760,56	56 514,78	11 245,78	5 231,52
- Mobilier	501 091,34	276 836,19	224 255,15	53 657,12
- Immobilisations en cours	6 240,00		6 240,00	1 780 762,69
TOTAL	7 248 285,32	2 568 206,35	4 680 078,97	4 183 256,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
- Dépôts et cautionnements :				
. Logements FL/GL	1 088,54		1 088,54	1 028,54
. Logements SAU	16 487,44		16 487,44	16 487,44
. Logements SJM	10 088,60		10 088,60	10 330,94
. La Toumelle	40 148,70		40 148,70	39 148,70
- Dépôt de garantie :				
. Matériel NOOS				60,00
. Bip et clés parking Lorraine	445,71		445,71	445,71
. Gaz - Eau LA FERRIERE				87,81
TOTAL	68 258,99		68 258,99	67 589,14
CREANCES				
- D.D.A.S.S.	1 001 076,14		1 001 076,14	749 724,08
- Personnel - produits à recevoir	2 273,20		2 273,20	4 609,43
- Personnel - avances, acomptes et opposition	6 098,55		6 098,55	1 578,18
- Organismes sociaux produits à recevoir	5 303,47		5 303,47	14 759,98
- Avances éducateurs				10 850,00
- Fournisseurs - avoirs	3 163,61		3 163,61	1 550,00
- Etat, taxes sur salaires				
- Autres produits à recevoir	2 007,22		2 007,22	958,22
- Débiteurs divers	41 961,95		41 961,95	3 548,01
TOTAL	1 061 884,14		1 061 884,14	787 577,90
PLACEMENTS				
	2 409,50		2 409,50	2 409,50
DISPONIBILITES				
- Chèques à encaisser	667,73		667,73	386,56
- Banque Economat S.G.	28 985,65		28 985,65	53 259,03
- Banque Foyer S.G.	385 691,34		385 691,34	306 298,59
- Crédit de mobilisation de créances commerciales				2 615,55
- BNP La Toumelle	6,81		6,81	6,81
- La Toumelle - Société Générale - Gestion générale	150 031,81		150 031,81	239 446,07
- La Toumelle - Société Générale - Fonctionnement	312,72		312,72	4 642,46
- SOCIETE GENERALE n° 1	5 159,52		5 159,52	8 611,16
- CREDIT COOPERATIF	114 630,07		114 630,07	202 829,01
- SOCIETE GENERALE compte sur livret n°1	63 000,00		63 000,00	66 211,50
- SOCIETE GENERALE comptes sur livret n°2	191 288,60		191 288,60	202 899,57
- SOCIETE GENERALE comptes sur livret n°3				77 288,60
- SOCIETE GENERALE compte construction	12 551,94		12 551,94	5 270,67
- Caisse La Toumelle	488,87		488,87	593,81
- Caisse Foyer	189,53		189,53	49,77
TOTAL	953 004,59		953 004,59	1 170 409,16
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	35 450,15		35 450,15	5 966,42
TOTAL GENERAL	9 369 292,69	2 568 206,35	6 801 086,34	6 214 799,11

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

PASSIF

	2012	2011
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs Saint-Vincent	771 166,39	471 383,85
Fonds associatifs La toumelle		
Fond de réserve La Toumelle	143 019,63	143 019,63
Subventions d'investissement externes non amortissables	73 480,43	73 480,43
Provisions réglementées (réserve de trésorerie)		
Provisions réglementées (réserve des plus-values nettes d'actif)		
Charges non financées par les tutelles	-48 036,95	-48 036,95
TOTAL	939 629,50	639 846,96
RESULTAT : Associations	-2 190,71	299 782,54
REPRISE DE RESULTATS PAR LES TUTELLES		
- Excédent affecté à des mesures exceptionnelles	351 597,41	346 597,41
- Excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement	50 755,05	53 789,13
- Réserve de compensation	108 676,32	98 676,32
- Réserve de trésorerie	169 409,91	169 409,91
- Excédent lié à l'investissement	3 600,00	3 600,00
- Dépenses inopposables aux tiers financeurs	-406 199,70	-406 199,70
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs'	-78 540,13	-64 215,86
- Solde à reverser auprès des organismes financeurs		-57 765,49
- Solde excédentaire antérieur à affecter par les organismes financeurs	80 344,99	189 180,67
- Solde N à affecter par les organismes financiers	119 597,32	-61 428,54
TOTAL	399 241,17	271 643,85
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES		
- Travaux du Gal Logis	71 214,80	71 214,80
- Amortissements	-53 662,11	-46 344,55
- Travaux de sécurité	73 175,60	73 175,60
- Amortissements	-45 102,68	-40 355,03
- Conseil Général - La Toumelle		
TOTAL	466 413,42	312 016,82
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Provisions réglementées - couverture du besoin en fonds de roulement	363 708,85	363 708,85
Provisions réglementées - renouvellement des immobilisations		
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires		
Provisions réglementées - réserve des plus-values nettes d'actif	1 067,00	1 067,00
TOTAL	364 775,85	364 775,85
PROVISION POUR CHARGES		
- Provisions pour Compte Epargne Temps	81 313,40	46 884,32
- Provisions pour pensions et obligations similaires	289 813,97	266 796,60
- Autres provisions pour charges	6 838,57	2 838,57
TOTAL	377 965,94	316 519,49
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
- Emprunt S.G. (travaux du Gal Logis)	110 720,90	129 622,01
- Emprunt S.G. (travaux de sécurité)	76 228,12	121 858,58
- Emprunt S.G. (bâtiment La Toumelle)	1 765 477,50	1 356 841,67
- Emprunt S.G. (travaux La Toumelle)	1 307 969,34	1 341 008,52
- Emprunt S.G. (équipement La Toumelle)	194 974,23	224 090,00
- Dépôts et cautionnements versés	150,00	150,00
- Intérêts courus non échus	7 898,61	5 467,24
- Compte S.G. La Toumelle	26,20	
TOTAL	3 463 444,90	3 179 038,02
DETTES FOURNISSEURS	148 461,06	278 735,36
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
- Personnel - Rémunérations dues	3 950,46	2 009,83
- Dettes provisionnées pour congés à payer	156 463,97	135 071,26
- Charges sociales et fiscales provisionnées sur congés à payer	85 706,89	76 332,19
- Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	282 506,42	252 268,61
- Etat et autres collectivités locales	49 048,87	38 556,08
TOTAL	577 676,61	504 237,77
AUTRES DETTES		
- Crédoeurs divers	2 931,47	3 316,94
- Charges à payer	61 260,28	47 295,01
TOTAL	64 191,75	50 611,95
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	476,85	
TOTAL GENERAL	6 801 086,34	6 217 208,61

COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2012

	2012	2011
Prix de journée	6 025 004,21	5 462 225,93
Autres produits	80 310,14	76 895,67
Reprise pour engagement de retraite	7 680,48	5 379,53
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 112 994,83	5 544 501,13
Achats non stockés de matières et fournitures	525 620,59	479 894,95
Services extérieurs	584 082,69	553 394,25
Autres services extérieurs	222 267,30	284 770,56
Impôts, taxes et versements assimilés	308 335,90	250 842,66
Charges de personnel	3 753 860,43	3 029 419,67
Dotations aux amortissements et provisions	315 526,92	229 618,70
Autres charges de gestion courante	180 817,61	692 439,42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 890 511,44	5 520 380,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	222 483,39	24 120,92
Revenus du compte sur livret	1 600,89	1 600,89
Intérêts et produits assimilés		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 600,89	1 600,89
Intérêts sur emprunts	138 983,72	102 183,03
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	138 983,72	102 183,03
RESULTAT FINANCIER	-137 382,83	-100 582,14
RESULTAT COURANT	85 100,56	-76 461,22
Produits exceptionnels :		
- produits de cession élément d'actif		300 000,00
- sur opérations de gestion	7 951,65	32 168,59
- sur opérations de capital		
Quote-part subventions d'investissement virée au résultat	24 354,40	12 065,21
Reprises sur provisions pour charges		
Reprises exceptionnelles :		
- à la réserve de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 306,05	344 233,80
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12 745,00
Dotations exceptionnelles :		
- à la réserve de trésorerie		
- aux provisions réglementées		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	12 745,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 306,05	331 488,80
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	117 406,61	255 027,58
Reprise partielle résultats		
RESULTAT COMPTABLE FINAL DE L'EXERCICE	117 406,61	255 027,58

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2012

Les comptes regroupés incluent l'Association Saint-Vincent, l'Association La Tournelle et les établissements conventionnés financés par prix de journées (Foyer de Lorraine et le Gai Logis, Service Jeunes Majeurs, Service d' Accueil en Urgence, Service Commun, La Tournelle).

I. Principes et méthodes comptables – Faits caractéristiques

1) les établissements conventionnés de l'Association Saint-Vincent ont fusionné en 2009 avec l'établissement Maison d'Enfants de la Tournelle 69, rue Paul Doumer à Vernouillet (78540).

L'acquisition de la propriété de la Tournelle a eu lieu fin décembre 2010 pour 1 400 000 €, financée par emprunt à 100%.

Les travaux de réhabilitation, débutés en 2010 ont été mis en service en juin 2012 et s'élèvent à 2 200 000 au titre de la construction du bâtiment et 222 000 € au titre de son équipement. Ils sont principalement financés par emprunt, entièrement au 31/12/2012, et par subvention du Conseil Général à hauteur de 423 877 €.

2) Méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du Plan Comptable Général - PCG (Règlement 99-03) et des Règlements du Comité de la Réglementation Comptable - CRC - modifiant la version 1999 du PCG, ainsi que des dispositions particulières résultant du Règlement du CRC n° 99-01 du 16 Février 1999 portant sur le plan comptable des Associations ainsi que l'avis n° 2007-05 du 4 Mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

II. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Immeubles

Les immeubles sont évalués sur les bases suivantes :

- Foyer : 110 716 €. Evaluation établie en Janvier 1968, lors de la modification du statut de l'Association ;
- Gai Logis : 274 408 €. Estimation indiquée dans le traité de fusion des associations "GAI LOGIS" et "SAINT-VINCENT" établi devant Notaire le 6 Décembre 1988.

Aucun amortissement pour dépréciation des immeubles, fonction de leur durée probable de vie, n'a été constaté pour les raisons suivantes :

- un amortissement annuel des immeubles utilisés par le Foyer de Lorraine n'est pas susceptible d'être pris en charge dans les budgets arrêtés par la DAS des Yvelines ;
- les plus-values latentes sur ces immeubles sont très importantes ;
- les valeurs brutes inscrites au bilan sont considérées comme représentatives de la valeur des terrains, par principe non amortissable.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - Installations générales et agencements des constructions | 5 à 20 ans |
| - Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau, informatique et mobilier | 4 à 10 ans |

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005, les comptes ont été établis en application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de cette nouvelle réglementation n'a pas d'impact sur les comptes de l'association.

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Les fonds associatifs « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractère permanent affectées à l'Association avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.

Charges non financées par les tutelles

Il s'agit de dépenses que l'Autorité de Financement refuse en application de l'article R.314-52 du CASF lors de l'approbation du Compte Administratif considérant qu'elles sont manifestement étrangères à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif. Elles sont donc portées en moins des Fonds associatifs..

Dépenses inopposables aux tiers financeurs

Il s'agit de dépenses, notamment les droits pour congés à payer, qui ne sont pas pris en compte de l'article R.314-26 du CASF dans le cadre des tarifs accordés par les autorités de tarification. Elles sont donc inopposables aux financeurs.

Provisions réglementées

Les comptes de provisions réglementées sont les suivants :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- amortissements dérogatoires ;
- réserve des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au règlement n° 2000-06 relatif aux passifs.

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement sont reprises à hauteur des amortissements des immobilisations qu'elles ont financés.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).
Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

Provisions pour risques et charges

Le personnel étant financé sur des fonds publics, les engagements de départ à la retraite ont été provisionnés et imputés en report à nouveau :

- pour la première fois en 2005 pour un montant de 165 603 € concernant l'Association Saint-Vincent,
- et pour la première fois en 2009 pour l'Association La Tournelle un montant de 46 852,54 €.

L'évaluation de la provision au 31 Décembre 2012 conduit à un engagement global de 289 813,97 €. Pour tenir compte des effets de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2010, l'engagement est évalué dans le cas d'un départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

- . conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
 - . table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
 - . turn-over moyen ;
 - . progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
 - . taux d'actualisation retenu à 3 % ;
 - . taux de charges sociales patronales moyen : 50 %.
-

Comptes de régularisation actif-passif

- Créances – Produits à recevoir	
. Indemnités journalières, charges sociales incluses, de sécurité sociale et de prévoyance	5 303,47 €
- Autres produits à recevoir	
. Remboursement frais transport	1 230,70 €
. Remboursement frais médicaux	776,52 €
	<hr/>
	2 007,22 €

Autres dettes – Charges à payer

- Provision brute pour congés payés	156 463,97 €
- Charges sociales sur provision pour congés payés	85 706,89 €
- Autres charges à payer	27 220,28 €
(EDF- habillement – téléphone – transport – taxi – Coiffeur, etc ...)	
Honoraires SFPB	24 472,00 €
Honoraires COFIEC	9 568,00 €
	<hr/>
	61 260,68 €

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration dirigeant exercent bénévolement leurs mandats. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquis par salariés au titre du droit à la formation s'élève à 4 422,50 heures x 9,15 € soit 40 465,87 € pour le Foyer Saint Vincent et à 21 960 €, pour la Tournelle.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires comptabilisés au titre du contrôle des comptes annuels s'élèvent à 9 807,20 € TTC.
